



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} décembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 novembre 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la 8900^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 9 novembre 2021 au titre de la question « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Les déclarations des intervenants et des membres du Conseil, ainsi que celles de l'Afrique du Sud, de l'Albanie, de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Chili, de Cuba, du Danemark, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, du Guatemala, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, du Japon, du Liban, du Liechtenstein, de la Malaisie, de Malte, du Maroc, des Pays-Bas, du Pérou, du Portugal, du Qatar, de la République dominicaine, de la Slovaquie, de la Suisse et de la République bolivarienne du Venezuela seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil de sécurité (S/PV.8900).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour la 8900^e séance, les délégations ci-après ont envoyé des déclarations écrites, dont le texte est joint à la présente lettre : Brésil, Géorgie, Jordanie et Ukraine. Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ces déclarations seront publiées en tant que document officiel du Conseil de sécurité, et il y sera fait référence dans le document publié sous la cote S/PV.8900.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**



Annexe I**Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Brésil remercie la présidence mexicaine d'avoir convoqué cette séance et de nous donner l'occasion de mieux appréhender les liens qui existent sécurité et développement, un thème que le Brésil avait porté à l'attention du Conseil de sécurité au cours de son dernier mandat de membre élu, comme indiqué dans la note de cadrage portant la cote S/2021/883.

Il ne fait aucun doute que les conflits armés trouvent leur origine dans des facteurs politiques, sociaux et économiques profondément enracinés, qui sont complexes et spécifiques à chaque cas. Dans certaines situations, les difficultés d'ordre économique, telles que les inégalités socioéconomiques, la pauvreté chronique et l'exploitation illégale des ressources naturelles, viennent également envenimer les conflits armés.

Comme le Conseil de sécurité l'a déjà reconnu, celui-ci doit examiner les questions liées au développement dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité portant la cote S/PRST/2011/4, le Conseil a réaffirmé la nécessité d'adopter une démarche globale et intégrée, en vue d'appréhender tout conflit dans ses dimensions économique, politique et sociale. Néanmoins, un défi subsiste : celui de savoir comment intégrer les aspects liés au développement dans les activités du Conseil et comment renforcer la coordination entre les différents organismes des Nations Unies qui jouent un rôle de premier plan dans la promotion du développement et de la durabilité.

Le soutien apporté aux pays touchés par les conflits doit faire l'objet d'un engagement à l'échelle du système des Nations Unies. Dans la plupart des cas, le Conseil de sécurité n'abordera pas directement les questions de développement ; mais pour pouvoir mesurer leurs incidences tant sur le terrain que sur les actions du Conseil, celui-ci doit prendre pleinement conscience de ces questions. Le Conseil doit être au fait de l'efficacité du travail accompli par les acteurs du développement sur le terrain et s'employer à coordonner leur action avec celle des missions qu'il a créées, le cas échéant.

Les activités de maintien et de consolidation de la paix vont souvent de pair avec les défis en matière de développement. Dans l'accomplissement de leurs principales fonctions, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales ont incontestablement la responsabilité d'aider les pays hôtes à s'attaquer aux causes profondes des conflits dans le but de poser les fondements de la paix et de limiter ainsi le risque d'un nouveau cycle de violence.

En outre, le maintien et la consolidation de la paix ne sont pas des activités mutuellement exclusives en soi, surtout dans le contexte des opérations de maintien de la paix. C'est la raison pour laquelle le Brésil plaide en faveur de mandats qui intègrent des activités de reconstruction et de consolidation de la paix parallèlement aux actions de maintien de la paix. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales peuvent contribuer à l'exécution des tâches humanitaires, œuvrer au renforcement des institutions – y compris le système judiciaire et les forces de sécurité publique – et aider les autorités nationales à mettre en œuvre des stratégies de développement.

Les soldats de la paix doivent jouer le rôle de premiers artisans de la paix. À cette fin, les États Membres doivent rester déterminés à lancer des activités de consolidation de la paix dans le cadre des mandats de maintien de la paix, ainsi

qu'à les financer et à les améliorer constamment, notamment par l'intermédiaire d'activités relatives aux programmes et de projets à effet rapide. Le cas échéant, le Conseil doit également promouvoir une meilleure coordination entre les missions de maintien de la paix et les acteurs du développement sur le terrain.

Inversement, les efforts de consolidation de la paix comblent une lacune majeure pendant la phase de transition qui accompagne le retrait progressif des opérations de maintien de la paix, puisqu'ils s'attaquent aux causes profondes et aux dynamiques susceptibles de faire replonger un pays dans un conflit. Les programmes visant à améliorer les conditions de vie et à renforcer les institutions, éléments essentiels des objectifs de consolidation de la paix, peuvent également contribuer à lutter contre l'exclusion sociale et les inégalités dans un cercle vertueux qui favorise la prévention de nouveaux conflits.

Pour les pays qui se trouvent dans des phases de transition critiques, durant lesquelles les missions de maintien de la paix des Nations Unies réduisent leurs activités, il est essentiel de veiller à renforcer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, afin de garantir la continuité des apports d'aide et l'harmonisation des objectifs de sécurité et des objectifs de développement, autant d'éléments qui contribueront à jeter les bases nécessaires pour garantir le succès des activités de consolidation de la paix. Nous sommes convaincus que les stratégies axées uniquement sur la dimension militaire ou sur la sécurité ne permettront pas de traiter de manière adéquate l'écrasante majorité des situations de conflit actuelles.

Étant donné que le Conseil commence à examiner un éventail plus large de questions afin de mieux s'acquitter de son mandat en matière de paix et de sécurité, telles que la pauvreté et les inégalités, la coopération entre le Conseil et d'autres organismes des Nations Unies chargés au premier chef de ces questions doit impérativement devenir plus régulière et plus efficace, et s'accompagner de directives et de possibilités de suivi plus nombreuses et plus claires. Dans cette optique, une coopération accrue entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social est bien évidemment nécessaire, tout comme une plus grande interaction entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix comble un vide institutionnel au sein de l'Organisation des Nations Unies. Elle a pour mission de faire fonction de catalyseur ou de coordinateur, au sein du système des Nations Unies et au-delà, afin d'appuyer les efforts déployés pour consolider la paix et promouvoir le développement dans les pays sortant d'un conflit. Bien que le rôle consultatif que joue la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité se soit régulièrement amélioré ces dernières années, une collaboration encore plus étroite entre ces deux organes semble s'imposer pour favoriser la mise en œuvre d'une nouvelle approche des efforts de paix, une approche qui privilégie la prévention et le règlement pacifique des différends. Cette collaboration a également le mérite de pallier le déficit de représentation au sein du mécanisme de sécurité collective de l'ONU, dans la mesure où un plus grand nombre et une plus grande diversité de pays ont la possibilité de devenir membres de la Commission de consolidation de la paix.

Afin de faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle consultatif toujours plus utile tout au long du cycle des opérations de paix, il est important que la Commission et le Conseil engagent à un stade précoce le dialogue sur toute question particulière et qu'ils s'y consacrent à intervalles réguliers. La pérennisation de la paix passe par l'application d'une approche intégrée du continuum paix-développement. Dans de nombreux cas, pour contrer les menaces à la sécurité, il peut être plus efficace et plus économique de s'attaquer aux causes profondes des conflits que de mener des interventions militaires.

Annexe II

Déclaration de M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la présidence mexicaine du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public de haut niveau et d'avoir inscrit cette question importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Nous ne constatons pas de recul des conflits dans le monde ; au contraire, leur nombre ne cesse d'augmenter, et ils sont de plus en plus intenses et durent plus longtemps. Bien que le nombre de décès résultant de conflits ait diminué au fil du temps, les pays touchés par la violence et les conflits sont aujourd'hui plus nombreux que jamais, et on constate que de plus en plus d'acteurs non étatiques sont impliqués, ce qui pourrait indiquer l'existence de nouveaux facteurs de conflits.

Cette situation pousse la communauté internationale à agir et à chercher des moyens de remédier aux situations de conflit plus efficacement. À cet égard, pour garantir un règlement des conflits et une consolidation de la paix efficaces et durables, il convient de s'attaquer aux causes profondes telles que la marginalisation et les inégalités, les violations des droits humains, la pauvreté et les désavantages économiques, pour ne citer que ceux-là, qui sont les principaux moteurs des conflits, et de rendre les processus de consolidation de la paix plus inclusifs. En outre, il apparaît désormais clairement que des facteurs tels que les changements climatiques et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne font qu'exacerber la situation générale.

La Géorgie se félicite des efforts déployés par la communauté internationale pour dégager un nouveau consensus politique en faveur du maintien de la paix et de la sécurité par la prévention des conflits avant leur déclenchement, conformément au concept de pérennisation de la paix, qui insiste sur l'impératif de prendre des mesures à toutes les étapes du cycle des conflits.

Mon pays est attaché depuis longtemps à un règlement pacifique du conflit prolongé entre la Russie et la Géorgie, règlement qui passe par la fin de l'occupation des territoires géorgiens, la réconciliation et l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés déchirées par la guerre. Malgré l'attitude peu constructive affichée par la Russie tout au long du processus, la Géorgie ne ménage aucun effort pour promouvoir les mesures de confiance et sa politique de dialogue, qui vise la réconciliation et le règlement pacifique du conflit.

Le Gouvernement géorgien a pris des mesures audacieuses, comme le lancement d'une initiative de paix intitulée « Un pas vers un avenir meilleur » en 2018, complétée par une autre initiative baptisée « Produire pour un avenir meilleur ». Ces initiatives couvrent différents domaines, notamment les échanges commerciaux, l'éducation et les affaires, avec pour objectif ultime de favoriser les contacts entre les communautés divisées, de faciliter les échanges commerciaux, de permettre l'accès à une éducation de qualité et de faire en sorte que les populations vivant de l'autre côté de la ligne d'occupation puissent bénéficier des progrès réalisés par la Géorgie.

En outre, le Gouvernement géorgien a récemment lancé un processus de développement inclusif à l'échelle de la nation dans le cadre de sa stratégie d'État en faveur de la fin de l'occupation et du règlement pacifique du conflit. Celui-ci fera intervenir la société civile, les organisations non gouvernementales à l'échelon local, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les femmes touchées par le conflit, ainsi que les partenaires internationaux. La stratégie s'appuiera sur deux piliers de notre politique de paix, à savoir la fin de l'occupation des territoires géorgiens par la

Russie et la réconciliation et le dialogue entre les communautés divisées, de part et d'autre de la ligne d'occupation.

Malheureusement, nous sommes témoins d'actions diamétralement opposées de la part de la Fédération de Russie, Puissance occupante, notamment l'installation d'obstacles physiques le long de la ligne d'occupation, la restriction de la liberté de circulation, les enlèvements, les détentions et les privations arbitraires de la vie, les actes de torture et de mauvais traitements, la discrimination ethnique et l'interdiction de l'enseignement dans la langue maternelle, entre autres exemples. En outre, dans les territoires géorgiens qu'elle occupe, la Russie n'autorise aucune présence internationale pour surveiller et prévenir ces graves violations des droits humains dans les régions et territoires adjacents à la ligne d'occupation, ce qui va clairement à l'encontre des efforts de réconciliation et de consolidation de la paix de la Géorgie.

Nous sommes convaincus que ce n'est que par le respect du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et une position ferme et fondée sur les principes de la part de la communauté internationale, que nous pourrons tenir notre promesse de maintenir la paix et la sécurité et créer les conditions propices à la protection des droits humains et au développement durable. Par conséquent, la Géorgie réaffirme une fois encore son ferme attachement au multilatéralisme et à l'ordre fondé sur des règles.

Annexe III**Déclaration de la Mission permanente du de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, le Conseil sera en mesure de s'acquitter de sa fonction de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'exclusion est un phénomène qui touche la vie de millions de personnes dans le monde qui luttent pour survivre dans des conditions socioéconomiques extrêmement difficiles, lesquelles ont été exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance et d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour du Conseil.

Bon nombre des conflits violents qui sévissent aujourd'hui trouvent leur origine dans les griefs causés par les inégalités, l'exclusion et la marginalisation, autant de facteurs qui créent un terrain propice au déclenchement des conflits, les alimentent, les exacerbent, sapent les perspectives de solutions pacifiques et portent atteinte à la cohésion sociale. Lorsque les individus ont le sentiment d'être marginalisés et ignorés par les personnes, groupes ou institutions qui les entourent, il en résulte souvent des conséquences négatives. Ces conséquences ne se limitent pas à l'individu ; elles peuvent toucher la société tout entière, voire se propager à d'autres sociétés. La marginalisation, l'exclusion et le dénuement peuvent faire naître une profonde frustration qui se manifeste par de l'inimitié envers le responsable présumé. Malheureusement, nombreuses sont les idéologies et organisations qui exploitent cette frustration pour saper la stabilité et la cohésion sociales.

L'exclusion des jeunes et leur désengagement de tous les domaines de la vie engendrent des menaces qui figurent parmi les obstacles les plus graves au développement humain de la société. Ces menaces affaiblissent l'adhésion des jeunes aux valeurs de la nation, de la société et du monde. En conséquence, les jeunes sont une proie plus facile pour les mouvements extrémistes et sont alors susceptibles d'adhérer à des idéologies qui sont à l'opposé de leur culture. Convaincue du rôle que les jeunes ont à jouer dans la prévention des conflits, la Jordanie, au cours de son mandat au Conseil, a déposé la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité. Cette résolution historique a permis, pour la première fois, de reconnaître la nécessité urgente d'associer les jeunes à la promotion de la paix et à la lutte contre l'extrémisme violent. Elle souligne le rôle important que les jeunes peuvent jouer dans la prévention et le règlement des conflits, en tant qu'élément essentiel pour appuyer la viabilité, l'ouverture et la réussite des efforts de maintien et de consolidation de la paix.

La résolution réaffirme le rôle que les jeunes peuvent jouer dans la prévention des conflits. Elle exhorte en outre les États Membres à créer un environnement porteur pour les jeunes et à mettre en place des politiques et mécanismes qui leur permettent de jouer un véritable rôle dans la consolidation de la paix et le renforcement d'une culture de paix, de tolérance et de respect des religions. À cette fin, l'intégration des jeunes dans leur société doit être effective et institutionnalisée. Il convient d'améliorer le niveau d'éducation et les perspectives d'emploi afin de répondre à leurs besoins, d'atteindre les objectifs de développement durable et de leur permettre de jouer un rôle constructif au sein de leur société, plutôt qu'un rôle destructeur.

La Jordanie s'est fixé pour objectif de produire une génération de jeunes qui jouent un rôle positif dans la vie publique, contribuent à la construction d'un pays

fondé sur la justice, l'état de droit et l'égalité des chances, et font avancer le processus de développement durable. Cette année, le Comité royal pour la modernisation du système politique a formulé une série de recommandations visant à créer un espace sûr permettant aux jeunes de prendre part à une activité politique positive et organisée ; à instaurer un climat économique et de développement propice à la résolution des problèmes posés par le chômage, qui constitue un obstacle majeur à la participation politique ; et à mettre en place des mesures d'incitation à la créativité et à l'innovation dans toutes les institutions publiques, privées, universitaires et civiles.

Afin de renforcer le rôle politique des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les partis politiques et la vie publique, le Comité recommande que les membres fondateurs de tout parti politique comptent au moins 20 % de jeunes âgés de 18 à 35 ans, au moins 20 % de femmes et au moins une personne handicapée. Le Comité a aussi recommandé d'abaisser à 25 ans l'âge minimum requis pour être candidat à une élection, afin de promouvoir la participation politique des jeunes.

La pandémie de COVID-19 a fait reculer de plusieurs années les progrès du développement mondial, plongé 120 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté et mis en lumière de profondes inégalités et exclusions. Les efforts que nous déployons pour nous remettre des effets dévastateurs de la pandémie nous offrent une occasion de nous orienter vers des sociétés plus inclusives. Pour ce faire, il convient de trouver des solutions politiques et de prendre des mesures systématiques afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion et de montrer que le changement est possible. *Notre Programme commun (A/75/982)* propose une feuille de route pour renforcer la coopération multilatérale en vue de reconstruire notre monde en mieux. En reliant les individus à leurs sociétés et les sociétés au monde, conformément aux valeurs que nous partageons, nous pouvons éviter les conflits et prévenir la violence, l'extrémisme et les guerres.

Annexe IV

Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Ukraine apprécie vivement l'initiative prise par le Mexique, en tant que Président du Conseil de sécurité, d'organiser ce débat important et remercie les intervenants de leurs exposés.

Nous souscrivons pleinement à l'idée que des efforts accrus doivent être consentis par le Conseil si nous voulons nous attaquer efficacement aux causes profondes des conflits. Il est extrêmement important de trouver des solutions adéquates et sur mesure, ainsi que de repérer et de contrer efficacement les discours fallacieux sur la nature d'un conflit ou d'une situation de crise. Nous constatons aujourd'hui que ces discours sont souvent diffusés par les instigateurs afin de se soustraire à leurs responsabilités et d'entraver le règlement des conflits.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis clairement en évidence la manière dont les défis humanitaires peuvent considérablement compliquer les efforts que nous déployons pour faire face aux menaces à long terme. Les urgences sanitaires, l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les inégalités sont autant de facteurs susceptibles de déclencher des conflits.

Nous souscrivons à l'hypothèse formulée dans la note de cadrage préparée pour le présent débat (S/2021/883, annexe), selon laquelle le Conseil n'a pas réussi à remédier aux causes structurelles de plusieurs types de violence qui peuvent finir par menacer la paix et la sécurité internationales.

Cela s'explique en partie par le fait que nous ne cessons de nous heurter aux manœuvres de ceux qui provoquent des conflits qui cherchent à dénaturer, y compris ici au Conseil de sécurité, l'essence des situations de conflit résultant d'une agression armée contre des États souverains, d'une occupation et d'une tentative d'annexion de ces États, ainsi que d'autres violations du droit international.

Si nous partageons le point de vue selon lequel l'exclusion sociale, politique et économique peut exacerber les conflits, le Conseil doit s'appuyer sur des connaissances approfondies dans chaque situation de conflit ou de crise, car il arrive que des allégations relatives à l'exclusion soient utilisées comme prétexte par un instigateur de conflit.

Ainsi, dans le cas de l'agression armée contre l'Ukraine, la Russie cherche invariablement à dissimuler et à justifier ses actes d'hostilité au moyen de discours fallacieux invoquant la violation des droits linguistiques de certains groupes de personnes, l'exclusion de certaines régions des processus décisionnels et le mépris de l'administration centrale pour les intérêts légitimes de certaines régions d'Ukraine.

La pauvreté et les inégalités, l'anarchie et les violations flagrantes des droits humains, l'exclusion et la marginalisation de la population civile dans les territoires occupés, la dégradation des infrastructures et les difficultés d'accès aux services de base sont aujourd'hui les conséquences du conflit dans le Donbass, et non les facteurs de ce conflit.

Il importe donc de veiller à ce que les informations relatives à l'exclusion et à la marginalisation dans les situations de conflit fassent l'objet d'une vérification de la part des mécanismes de suivi intergouvernementaux, notamment ceux de l'ONU. À cet égard, nous regrettons que la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine se voie toujours refuser l'accès à la Crimée et que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe se heurte à des obstacles dans la partie occupée du Donbass.

L'agresseur a eu recours à un large éventail d'outils pour déclencher et alimenter le conflit dans le Donbass. Les effets dévastateurs de l'incitation à la haine et des discours de haine, notamment par la diffusion d'informations fallacieuses et par la désinformation, ainsi que les violations des droits humains et des libertés fondamentales ont été largement reconnus par la communauté internationale. Il convient d'y remédier jusqu'à ce qu'une solution fondée sur le respect du droit international soit trouvée.

Les violations des droits humains et des libertés fondamentales dans les territoires occupés doivent également être considérées comme une action délibérée de la Puissance occupante visant à compromettre les perspectives d'un règlement pacifique. La situation en ce qui concerne le respect des droits humains et des libertés fondamentales dans les territoires ukrainiens temporairement occupés continue de se détériorer du fait de la persistance des politiques répressives visant les citoyens ukrainiens, en particulier les Tatars de Crimée.

À cet égard, il doit être clair que tout pays qui viole les droits humains et les normes fondamentales du droit international peut difficilement être un partenaire fiable lorsqu'il s'agit de faire face à d'autres menaces et problèmes concernant la sécurité mondiale en général.

Comme le souligne à juste titre la note de cadrage,

« [l']ordre international fondé sur l'état de droit est la condition *sine qua non* d'un monde pacifique, plus prospère et plus juste ». (S/2021/883, annexe, par. 10)

C'est pourquoi nous sommes convaincus que nous avons besoin d'institutions fortes – en particulier le Conseil de sécurité – qui protègent le droit international et auxquelles tous les membres apportent une contribution responsable et fiable en vue de préserver l'ordre international fondé sur des règles et des valeurs.
